

## Compte-rendu de la réunion en visioconférence des CHSCT et CT du 27 août 2020

Vos représentant-es **solidaires CCRF & SCL** pour le CHSCT étaient : Ingrid Marchal et Cédric Delattre et pour le CT : Christine Roux et Jean-François Seyler.

Étaient présent-es pour l'administration : M. Picart, Mme De Bellis, M. Cronopol (ISST) et Mme André (Médecin de prévention).

### **1- Point sur la situation sanitaire au SCL**

La pandémie ne se calme pas en France... Alors que le nombre de personnes contaminées est en constante progression, plusieurs personnes ont déclaré la maladie dans deux sites du SCL.

Lorsqu'un cas est déclaré, une mise en quatorzaine des personnes les plus proches est décidée après questionnement de la médecine de prévention et de l'ARS du secteur.

La direction et le Responsable d'Établissement (RE) dressent la liste des personnes « contact », conformément à la procédure habituelle au Ministère des Finances. Les « contacts proches » à risque potentiel sont différenciés de leurs collègues ayant juste croisé les personnes malades qui sont considérées comme à risque très faible mais font toutefois l'objet d'une surveillance.

Il y a actuellement au SCL quelques agent-es « contacts proches » en quarantaine. Un test à J+6 leur est préconisé, suivant les prescriptions de l'ARS et de la médecine de prévention.

Des tests peuvent être réalisés pour les agent-es dits à risque faible afin de les rassurer mais ils ne seront pas proposés par le laboratoire du SCL. Il convient alors de consulter son médecin traitant et / ou se faire tester à titre personnel. Dans tous les cas, il faut attendre quelques jours pour réaliser les tests. A défaut il y a un risque pour les porteurs ou porteuses du Covid d'avoir un résultat négatif si les tests sont réalisés trop tôt.

Les informations concernant la gestion des suspicions d'infection seront disponibles au point **7 du nouveau plan de prévention sanitaire**.

### **2- Consignes gouvernementales à venir sur les masques**

Conformément aux nouvelles dispositions du secrétariat général et parce que l'épidémie reprend sur tout le territoire, il a été décidé « **la généralisation du port du masques dans les espaces clos** » et plus particulièrement dans l'ensemble des entreprises.

Chaque agent-e aura à sa disposition des masques qui sont fournis par le laboratoire via la préfecture.

L'administration doit fournir des masques à usage médical (masques chirurgicaux) aux personnes à risque de forme grave de Covid-19.

Les gestes barrières et les mesures de préventions telles qu'indiquées dans le plan de continuité d'activité (PCA) et dans les Plans de Prévention Sanitaires (PPS) devront être appliquées afin d'assurer à tous le maximum de protection vis-à-vis du risque COVID.

### 3- Mise à jour des documents cadres

#### ✓ **PCA**

La version 6 du PCA sera mise en œuvre mardi 1<sup>er</sup> septembre. La présentation de celui-ci a changé, ainsi les mesures de préventions qui ne sont plus dans le chapitre « dispositions générales » mais sont expliquées au point 2. Parmi ces mesures, il est ainsi indiqué que les interactions entre les agent-es doivent être limitées « *pour juguler toute potentialité de contamination interne au SCL, chaque agent doit être en mesure, de tracer les personnes rencontrées et les espaces occupés* » et définir ainsi les personnes « contact ».

Le point 7 décrit l'organisation des activités pour un fonctionnement du SCL en mode progressif, actif depuis le 29 juin.

Au sujet du point 8 sur la « sortie de crise sanitaire » : le PCA est élaboré dans le cadre d'une situation de crise (sanitaire). Lorsque la pandémie aura disparu, les PPS n'auront plus lieu d'être et alors le SCL fonctionnera à nouveau normalement.

#### ✓ **PPS**

Le plan de prévention sanitaire est remis à jour suite aux évolutions du contexte sanitaire avec les indicateurs en progression et la reprise de la transmission du virus Covid-19. Il passe en version 2. Il permet de tracer tous les aspects liés aux conditions de travail, entretien des locaux, mesures d'hygiène, distanciations physiques et autres recommandations... dans la DIR.PRO.102.

Les modifications principales de cette version concernent le port du masque, le contexte sanitaire, le socle du déconfinement et la clarification du point 7 (gestion des suspicions d'infection), avec des commentaires sur les différents cas. Les masques utilisés au SCL sont :

✓ les masques chirurgicaux qui doivent être conformes à la norme NF EN 14683 :2019. L'efficacité de filtration bactérienne du masque est testée dans le sens de l'expiration (intérieur vers extérieur), elle peut être de 2 types : EFB>95% ou EFB>98%. Les exigences d'efficacité de ces masques portent également sur la respirabilité (pression différentielle), la propreté microbienne et la résistance aux projections. La classe d'efficacité est indiquée sur la boîte (type I, II ou II R selon les critères).

✓ les masques « grand public », en textiles, lavables ou pas, de **catégorie 1** ayant des propriétés de filtration de 90% ou plus pour des particules de 3µm émises par la personne qui le porte. Ou de **catégorie 2** ayant des propriétés de filtration de 70 % ou plus, à visée de protection collective.

Les visières peuvent être utilisées en complément du masque mais elles ne se substituent pas au port de celui-ci.

Certains collègues se sont inquiétés du risque d'inflammabilité et d'inconfort lors de l'utilisation du masque à proximité d'une flamme de bec bunsen ou bec mecker, en particulier lors des analyses microbiologiques. Le danger peut aussi venir d'une variation du débit de gaz à cause de la ventilation.

Pour pallier aux risques de contamination virale par les aérosols, il convient d'aérer régulièrement les salles et bureaux. Attention aux climatisations qui peuvent suspendre dans l'air des aérosols et donc contaminer l'air par l'intermédiaire des ventilations.

Des liens hypertextes vers les textes et guides ministériels seront normalement placés en fin du PPS (pages 15 et 16), pour y accéder plus facilement.

### 4- Questionnaire RETEX

Ce questionnaire de type SCL va être adressé à tous les agent-es. Il sera mis en ligne sur INTRALAB et anonymisé. Il balayera différents thèmes et questions sur la gestion de la crise

Covid au sein du SCL, au niveau du laboratoire ou du domaine. Les collègues devront, entre autre, s'exprimer sur leur ressenti psychologique et pourront apporter des commentaires.

La faisabilité du PCA et la mise en pratique des PPS dans chaque labo seront évalués par les agent-es, aussi bien la reprise du travail comme au quotidien. L'état d'esprit des agents lors du retour en présentiel au labo sera évalué en prenant en compte les changements et contraintes sanitaires. Ceux qui ne se retrouveraient pas dans les options proposées, pourront remplir les cases « autre commentaire ».

Le questionnaire devrait être diffusé rapidement, un retour sera demandé aux agent-es dans les 15 jours suivant sa parution.

## **5- Sujets RH**

### **✓ Télétravail**

Un questionnaire sur le télétravail au niveau ministériel a été envoyé aux agent-es. Des GT du CT et du CHSCT sur le sujet auront lieu quand le nouveau décret sera acté. La nouveauté devrait être la possibilité de disposer d'un panier de jour de télétravail à prendre pour l'année, comme pour le temps partiel annualisé, sans pour autant devoir les poser à l'avance.

Le télétravail sera possible pour les collègues qui le demandent et après accord de la direction, à raison de 3 jours pour une semaine à 100%, sauf si leur activité au laboratoire ne peut se faire qu'en présentiel. De nouveaux accès à « Macadam Covid » seront demandés si besoin.

Actuellement, il n'est plus possible d'acheter des ordinateurs portables par l'Etat, mais des demandes d'investissement seront réalisées dans ce cadre, car l'administration doit fournir le matériel nécessaire pour le télétravail.

Les demandes sont par contre actuellement bloquées dans l'attente de la parution au Journal Officiel du nouveau décret..

### **✓ Gestion des absences**

Les collègues mis-es en quatorzaine en cas de suspicion de Covid sont en Autorisation Absences diverses, n'ayant pas d'impact sur les jours RTT. Quelques collègues ne pouvant pas travailler à distance sont encore à leur domicile. Elles sont en lien avec la médecine de prévention, mais loin du collectif du travail, et sont en souffrance psychologique. Le SCL étudie les possibilités de leur retour au travail.

Cette année les agent-es ayant posé au moins 20 jours de congés pourront déposer plus de 10 jours sur leur CET. Le maximum est porté à 70 jours.

## **6- Points divers**

### **✓ Agenda**

Les CAP auront lieu en présentiel, car des promotions internes y seront actées. Les autres réunions (CT et CHSCT) auront lieu en visioconférence.

Un groupe de travail du Comité Technique aura lieu le 15 octobre et un GT du CHSCT le 27 octobre en visioconférence sur le sujet du télétravail. Le CT au sujet du Télétravail se tiendra les 4 et 5 novembre.

Les réunions CHSCT auront lieu les 29 (étude réponses questionnaire RETEX), 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre puis les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre en demi-journée et visioconférence.

Les concours TCS et TCE auront lieu du 2 au 6 novembre.

✓ **Nouvelle marque d'état**

La charte graphique, bloc note et messagerie changent pour l'ensemble du ministère. Les rapports et documents changeront puisque il n'y aura plus de logo SCL.

✓ **Visite médicale annuelle**

Les médecins de prévention assurent en priorité les visites de reprises post Covid et en particulierité les aménagements de poste en découlant.

Au vu de cette année particulière et de la pandémie qui reprend, **Solidaires** a demandé s'il était possible de rendre les visites médicales annuelles facultatives. Le Docteur André a répondu qu'elle en parlerait avec ses collègues.

✓ **Travail à distance**

**Solidaires** a demandé si, contrairement au télétravail (*pour parler en terme officiel*), le travail à distance était encore possible.

Effectivement le télétravail est bloqué en attendant les annonces ministérielles sur le sujet, mais les demandes de travail à distance sont encore possibles et peuvent donc être réalisées pour les collègues dont la fonction le permet comme depuis le confinement.

### **Vos élu-es SOLIDAIRES**

Ingrid Marchal : [ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr](mailto:ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr)

Cédric Delattre : [cedric.delattre@scl.finances.gouv.fr](mailto:cedric.delattre@scl.finances.gouv.fr)

Christine Roux : [christine.roux@scl.finances.gouv.fr](mailto:christine.roux@scl.finances.gouv.fr)

Jean-François Seyler : [jean-francois.seyler@scl.finances.gouv.fr](mailto:jean-francois.seyler@scl.finances.gouv.fr)